

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal  
du 22 Mai 2023**

**Délibération N° : 20230522-04**

**OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE  
POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES RESEAUX AEP ET DE MISE EN  
SEPARATIF DU RESEAU D'EAUX USEES SUR LE QUARTIER DU PELVAS -Travaux  
d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable -**

L'an deux mil vingt-trois, le 22 du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 15/05/2023

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 8

**Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX - Florian BOURCIER - Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX – Florent BUES -**

**POUVOIRS** : 4

**Dominique LEPAS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE- Joël GAUCHE a donné pouvoir à Nicolas TENOUX – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES – Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX.**

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe RIBOT-

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°20210426-08 en date du 26 avril 2021 l'autorisant à signer une convention de groupement de commande pour les travaux de rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable et de mise en séparatif du réseau d'eaux usées sur le quartier de l'Adroit-Pelvas.

Il expose qu'il convient de modifier par voie d'avenant l'article 6 de convention initiale relatif à la Commission Technique des Marchés et de désigner à nouveau les membres de celle-ci, suite à l'indisponibilité de Emmanuel MIEGGE.

Il précise qu'il convient de nommer 3 membres du Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein de la commission des marchés du groupement de commande. Messieurs Florian BOURCIER, Charles LACROIX et Nicolas TENOUX sont candidats pour participer à cette commission.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour,

**APPROUVE** l'exposé du Maire,

**DECIDE** de modifier par voie d'avenant la convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras pour les travaux de rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable et de mise en séparatif du réseau d'Eaux Usées au quartier de l'Adroit-Pelvas.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commande pour les travaux de rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable et de mise en séparatif du réseau d'eaux usées sur le quartier de l'Adroit-Pelvas.

**NOMME** Messieurs Florian BOURCIER, Charles LACROIX et Nicolas TENOUX pour représenter la commune au sein de la commission des marchés du groupement de commande.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*